

Délibération n°230929_53

Séance du Conseil d'administration du 29 septembre 2023

Nombre de membres composant le conseil (effectif statutaire) : 28

Nombre de membres en exercice : 26

Membres présents : 11

Membres représentés : 2

Pour :

DÉCISION

AVIS

INFORMATION

Projet « BIENaDOM »

Considérant que l'UTBM, l'UFC et l'IRFC poursuivent des activités dans le domaine de la santé et des maladies chroniques, en particulier le cancer, et des pathologies cardionéurovasculaires et métaboliques.

Considérant que l'UTBM dispose de compétences en intelligence artificielle, appliquée notamment dans le domaine médical et dans l'organisation des systèmes de santé, et qu'elle contribue à différents projets collaboratifs régionaux, nationaux et internationaux dans le domaine de la médecine prédictive et personnalisée depuis près de vingt ans.

Considérant l'important réseau de partenaires de l'UTBM (Fondation Arc-En-Ciel, Néolia, KALIA Résidence Séniors, Amaelles, Ma100T, SLC Expertise, ESCAPA'D, Mutualité Française, Groupe VyV, ISYCARE Technology), fédérés autour du projet BIENaDOM, qui se sont naturellement ouverts à nous de par notre affinité pour l'approche de conception centrée sur l'humain.

Considérant que le projet QVaDOM, mené par l'UTBM et l'UFC entre 2021 et 2023, est généralisé dans le projet BIENaDOM pour prendre en charge la polypathologie qui repose sur un besoin très élevé de personnalisation des soins et de coordination optimale des différents professionnels de santé engagés traditionnellement (par exemple le corps infirmier) ou plus récemment (par exemple les enseignants en activité physique adaptée santé). Ainsi, le souhait de rapprocher ce consortium, d'une part et ce réseau de partenaires d'autre part pour déployer l'expérimentation d'une plateforme de télésurveillance polypathologique favorisant le maintien à domicile à l'échelle de la Région Bourgogne Franche-Comté conduit à structurer le projet BIENaDOM.

Considérant que le budget prévisionnel du projet et son plan de financement sont les suivants :

Dépenses :

Années / Exercices	Année 1 (2023 sept. - déc.)		Année 2 (2024)		Année 3 (2025)		Année 4 (2026)		Année 5 (2027 jan. - fév.)		Total	
	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	% du coût total
Personnels	133 043,72 €	14,5%	412 480,22 €	31,7%	412 480,22 €	31,9%	405 271,87 €	32,8%	66 521,86 €	54,0%	1 429 797,90 €	29,4%
Prestations externes de service	10 000,00 €	1,1%	720 000,00 €	55,4%	720 000,00 €	55,7%	670 000,00 €	54,3%	40 000,00 €	32,5%	2 160 000,00 €	44,4%
Autres dépenses directes	592 000,00 €	64,6%	51 000,00 €	3,9%	46 000,00 €	3,6%	46 000,00 €	3,7%			735 000,00 €	15,1%
Dépenses indirectes	181 260,93 €	19,8%	115 870,06 €	8,9%	114 620,06 €	8,9%	112 817,97 €	9,1%	16 630,46 €	13,5%	541 199,47 €	11,1%
Dépenses en nature	- €		- €		- €		- €				- €	
Dépenses totales	916 304,65 €	100,0%	1 299 350,28 €	100,0%	1 293 100,28 €	100,0%	1 234 089,84 €	100,0%	123 152,32 €	100,0%	4 865 997,37 €	100,0%

Ressources :

Financiers (une ligne par financeur)	Total				
	€	% du coût total	€	% du coût total	
1. UE	4 352 073,69 €	89,44 %	1. UE	4 352 073,69 €	89,44 %
2. Autres financements publics *		-	2. Autres financements publics	- €	
3. Financements externes privés *		-	3. Financements externes privés	- €	
4. Autofinancement	513 923,68 €	10,56 %	4. Autofinancement	513 923,68 €	10,56 %
5. Apports en nature		-	5. Apports en nature	- €	
		-			
		-			
Total des ressources (1+2+3+4+5+6)	4 865 997,37 €	100,0%		4 865 997,37 €	100,0%

Le Conseil d'administration

DECIDE

d'approuver le projet FEDER BIENaDOM ainsi que son budget prévisionnel et son plan de financement.

Abstention(s) : 1
Votants : 13
Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0
Suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0

La présente délibération est adoptée.



Fait à Sevenans,
Le Directeur
Ghislain MONTAVON